



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 26  
Procurations : 3  
Absent : 0

Date convocation et affichage : 4 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

### **Membres présents :**

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Christine Delage, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

### **Membres représentés :**

Nachida Bourouiba      pouvoir à Magali Nazet-Marson  
Elisabeth Nait            pouvoir à Karine Anneya  
Corentin Pic              pouvoir à Michel Combettes

**Secrétaire de séance :** Thierry Ruf

### **Affaire 4 - Programme Savoir Rouler à Vélo - Convention 3M/Commune**

Rapporteur : Brice Favre

Monsieur le conseiller municipal précise que le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) est un programme national qui permet aux enfants de 6 à 11 ans de suivre une formation en lien avec l'école primaire, pour intégrer les apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo.

Il prévoit un apprentissage en 3 étapes :

1. Module 1 - SAVOIR PEDALER : maîtriser les fondamentaux du vélo.
2. Module 2 - SAVOIR CIRCULER : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
3. Module 3 - SAVOIR ROULER A VELO : circuler en situation réelle.

Par délibération de son conseil en date du 10 décembre 2024, Montpellier Méditerranée Métropole a mis à disposition un fonds de subvention de 75 000 € pour aider les communes à mettre en œuvre le Savoir Rouler à Vélo sur l'année scolaire 2024-2025.

Pour Jacou, le montant de l'aide est plafonné à 850 € par classe de CM2 ou CM1-CM2.

Une convention est proposée pour la mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo, fixant les modalités d'attribution de subventions.

Ainsi, il propose au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de Monsieur le conseiller municipal et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré,

**ADOpte A L'UNANIMITE** les propositions formulées

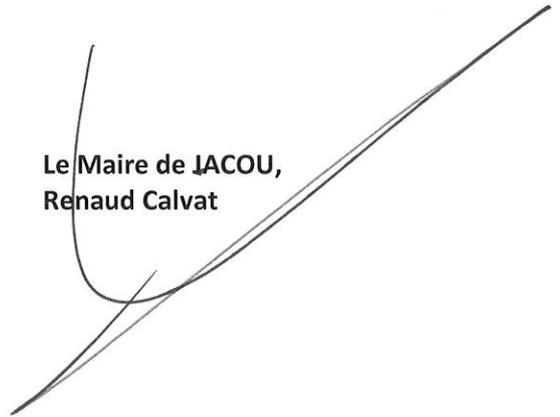
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

**Le secrétaire de séance,  
Thierry Ruf**



**Le Maire de JACOU,  
Renaud Calvat**



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 12/03/2025
- date d'affichage le : 12/03/25